

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat avec Le Ballet Cosmique

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec le Ballet Cosmique domiciliée Théâtre de l'Elysée – 14 rue basse-Combalot 69007 LYON pour 4 représentations du spectacle « Les géométries du dialogue » au théâtre les 12 et 13 décembre 2023 et 4 représentations du spectacle « Les petites géométries » au théâtre les 15 et 16 décembre 2023 pour un montant de 14.084,25 € TTC.

DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le règlement des frais de transports et de défraiements pour un montant de 2.962 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 8 septembre 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine